

SEANCE DU 30 JANVIER 2008

L'an deux mil huit, le trente Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Bazoges-en- Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BOSSARD Denis, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 Janvier 2008

Présents : BOSSARD Denis BROUSSEAU Yannick DURANDET Jean-Loïc GABORIEAU Christian BENETEAU Laurent PASQUIET Jean-Michel GIRAUD Martine GABORIEAU Blandine MORNE Jean-Pierre POUPLIN Marie-Andrée GUIBERT Marie-Madeleine CHAMPIN Jean-Claude VILLENEUVE Maryvonne GUERY Philippe

Absente excusée : MINCHENEAU Françoise

Secrétaire de séance : POUPLIN Marie-Andrée

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 19 Décembre 2007

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 19 Décembre 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

TARIFS

Le Conseil Municipal fixe les tarifs 2008 pour l'emplacement de parking et les places du Préveil
Il décide d'augmenter les tarifs de location de salles de 4%

LOTISSEMENT

Monsieur le Maire expose la réalisation du budget 2007, puis la proposition de la commission des Finances pour le budget 2008 avec un résultat prévisionnel positif de 10 754.76 €. Le compte administratif, le compte de gestion et le budget seront votés le 27 Février prochain.

	RESULTAT de clôture 2006	RESULTAT de l'exercice 2007	RESULTAT DE CLOTURE 2007
INVESTISSEMENT	-37 984.38	-33 508.34	-71 492.72
FONCTIONNEMENT	34 023.48	0.00	34 023.48
TOTAL	-3 960.90	-33 508.34	-37 469.24

BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose la réalisation du budget 2007

	Résultat de clôture 2006	Participation Investissement	Résultat du Budget 2007	Clôture 2007
Investissement	61 706.79		-171 924.73	-110 217.94
Fonctionnement	102 445.71	0	43 374.42	145 820.13
TOTAL	164 152.50	0	-128 550.31	35 602.19

Le compte administratif, le compte de gestion et le budget seront votés le 27 Février prochain

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 4000 € au budget CCAS 2008

PERISCOLAIRE Centre Les Ecureuils

Le Conseil Municipal décide de verser la somme de 15 000 € au Centre Les Ecureuils pris en compte sur le budget 2008. Le solde de la subvention dépendra du compte de clôture 2007 et le prévisionnel 2008 qui sont à venir.

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Suite au concours des maisons illuminées, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 80 € au Comité des Fêtes pour la réalisation de la crèche.

SUBVENTION POUR LA FETE DU BASKET HANDISPORT

Le Conseil Municipal adopte le principe d'une participation au verre de l'amitié à Beaurepaire. Le montant sera défini en même temps que la subvention 2008

PARTICIPATION ECOLE DE LA ROCHE SUR YON

Le Conseil Municipal accepte la participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique Yonnaise pour un élève, année 2006/2007, soit 592.94 €

EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE de 40 000 € contracté en 2005

La 2^{ème} période du prêt à palier arrivant à échéance le 25 Janvier 2008, le Conseil Municipal adopte la formule du prêt multi périodes pour une 1^{ère} période de 3 ans au taux fixe de 4.85 %
Les membres présents autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant

CIMETIERE – COLOMBARIUM – Règlement

Le Conseil Municipal finalise le règlement du cimetière qui sera affiché en Mairie et au cimetière.

ETUDE DU RESEAU EAUX PLUVIALES RUE DE LA VENDEE (Le Bourg)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lancer une étude de la construction du réseau pluvial Rue de la Vendée nécessitant une consultation d'entreprises. Cette étude fera l'objet d'un contrat de maîtrise d'œuvre.

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE EAUX PLUVIALES RUE DE LA VENDEE

Une consultation est lancée pour un linéaire Rue de la Vendée de 250 mètres et 25 branchements.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT-FULGENT

Formulation actuelle	Remplacée par
Sont d'intérêt communautaire les voies dont la liste est annexée aux présents statuts. La compétence s'étend à l'ensemble de l'emprise de la voirie et de ses dépendances.	Sont d'intérêt communautaire les voies dont la liste est annexée aux présents statuts en application des critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- des voies desservant exclusivement un bâtiment ou un équipement communautaire- des voies desservant exclusivement une entreprise (aucune habitation)- des voies à forte circulation de poids lourds (> à 50 PL/jour) en lien avec une activité économique cantonale- des voies de liaison (la plus courte) entre une route départementale et une zone d'activité- des voies desservant une ou plusieurs entreprises dont le poids des bases de TP représentent plus de 1% des bases totales de la Communauté de Communes- des voies dont au moins 60 % du linéaire cumulé (côté droit et côté gauche) sont occupées par une ou plusieurs entreprises.

	La compétence s'étend à l'ensemble de l'emprise de la voirie et de ses dépendances.
Formulation actuelle	Remplacée par
Le Syndicat a pour objet les études, la réalisation des travaux de restauration et d'entretien des rivières du bassin de la Maine et le suivi de ces travaux	<p>Dans la limite du bassin versant des Maines Vendéennes (selon la carte annexée) et dans l'unique objectif d'assurer la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude, aménagement, restauration, entretien des eaux libres et des eaux closes. ▪ Etude, aménagement, restauration, entretien, exploitation d'ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau. ▪ Etude, aménagement, restauration, entretien de zones de rétention temporaire des eaux de ruissellement et de lessivage. ▪ Actions pour la protection, la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'exception de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles. ▪ Actions, participations pour une gestion quantitative et qualitative de l'eau. ▪ Communication, sensibilisation des acteurs concernés par la gestion, la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques

	Nouvelle compétence
	Actions en faveur de la production et de la vente d'électricité à partir d'installations communautaires utilisant les énergies renouvelables.
	Nouvelle compétence
	Création, gestion, aménagement d'un relais assistantes maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve dans l'intégralité les modifications des statuts de la Communauté de Communes

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Monsieur le Maire présente l'évolution des redevances de l'Agence de l'Eau pour les abonnés domestiques
- ⇒ Zone artisanale de l'Hermitage : un numéro est attribué à chaque parcelle pour la distribution postale
- ⇒ Chiens errants : une convention est signée avec la Communauté de Communes
- ⇒ Monsieur le Maire présente le programme d'actions locales permettant de mobiliser des fonds européens (FEADER) de 2007 à 2013 pour encourager la mise en œuvre d'une agriculture durable
- ⇒ Réunion de la Commission Bâtiments le 5 Février à 18H30
- ⇒ Réunion de la Commission Finances le 13 Février à 18H30
- ⇒ Réunion CCAS le 18 Février à 18H30

La séance est levée à 22 H 35

Prochaine séance du conseil municipal : le Mercredi 27 Février 2008